



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 4 :

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE
IMMOBILIER COMPOSE D'UNE
MEDIATHEQUE ET D'UNE MAISON
DE LA VIE ECO CITOYENNE ET
ASSOCIATIVE - AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE MAITRISE
D'OUVRAGE DELEGUE – BILAN
FINANCIER DE L'OPERATION
AU 12 JUIN 2014

Séance ordinaire du 1^{er} Juillet 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 1^{er} Juillet 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents :28

Absent : 0

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Bernadette HIRSCH-WEIL, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI pour les dossiers N° 4 à 18 (à Joan TARIS), Dominique VINCENT pour les dossiers N° 3 à 18 (Odile LECLAIRE), Monique SOULAT (à Daniel CHRETIEN), Didier BLADOU (à Philippe VALMIER), Pascal APERCE (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Bénédicte SALIN)

Absent :

Secrétaire : Sébastien LABAT

DOSSIER N° 4 : CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPOSE D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UNE MAISON DE LA VIE ECO CITOYENNE ET ASSOCIATIVE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUE – BILAN FINANCIER DE L'OPERATION AU 12 JUIN 2014

RAPPORTEUR : BERNARD JUNCA

Par délibération en date du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal avait entériné l'avant projet définitif de l'ensemble immobilier cité en objet et le plan de financement de celui-ci. Pour mémoire, le total général de l'opération s'élevait à 7 510 331 euros HT, soit 8 975 526 euros TTC (valeur mois 0 janvier 2011).

Dépenses	HT en euros	TTC en euros
Maîtrise d'ouvrage déléguée	180 000	215 280
Maîtrise d'oeuvre	958 424	1 146 275
Travaux	5 800 000	6 936 800
Divers/aléas	355 351	425 000
SOUS TOTAL	7 293 775	8 723 355
1% artistique	54 206	58 000
TOTAL GENERAL (base)	7 347 981	8 781 355
Tranche conditionnelle	162 350	194 171
TOTAL GENERAL	7 510 331	8 975 526

Aujourd'hui, et après attribution de l'ensemble des marchés publics de travaux (hors signalétique), un bilan financier plus exact et arrêté au 12 juin 2014 peut être tiré.

Dépenses	TTC en euros (valeur 01/11)	Actualisation* au 01/07/2014	Réel* (en italique les estimations)
Maîtrise d'ouvrage déléguée	215 280	226 905	256 200
Maîtrise d'oeuvre	1 146 275	1 208 174	1 216 167
Assurances (DO, CNR, TRC)			91 243
Travaux (base + tranche conditionnelle)	7 130 971	7 516 043	7 621 889
Divers/aléas	425 000	447 950	496 148
SOUS TOTAL	8 723 355	9 399 072	9 681 647
1% artistique	58 000	61 132	58 000
TOTAL GENERAL	8 975 526	9 460 204	9 739 647

* prise en compte de l'évolution de l'indice de la construction entre 2011 et 2014 soit +5,4%, le réel prenant également en compte l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2014.

La SEML Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) assure pour le compte de la ville la maîtrise d'ouvrage déléguée. Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avait été conclue en ce sens le 22 mars 2010 (délibération du 9 mars 2010). Le montant des honoraires avait été fixé à 180.000 euros HT (2,25 % du coût prévisionnel des travaux). Au regard de l'enveloppe financière de travaux actualisée au 12 juin 2014, il est proposé de porter forfaitairement, par la voie d'un avenant n°1, la rémunération de la SEML BMA à 256 200 euros TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 9 mars 2010 et 10 juillet 2012,

VU le Code des Marchés Publics,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 20 juin 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

31 voix POUR

4 voix CONTRE (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. BARRIER)

- Article 1** Entérine le bilan financier tel que présenté et arrêté au 12 juin 2014,
- Article 2** Porte le coût prévisionnel des dépenses hors rémunération du mandataire et hors révisions de prix à 9 483 447 € TTC.
- Article 3** Prend acte de l'augmentation de la rémunération de la SEML Bordeaux Métropole Aménagement dans les conditions ci-dessus exposées,
- Article 4** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération et notamment l'avenant à intervenir entre la Ville et la SEML Bordeaux Métropole Aménagement
- Article 5 :** Dit que les crédits suffisants sont inscrits au budget chapitre 23.

Fait et délibéré le 1^{er} Juillet 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET

